

Rapport de la COFIN sur le préavis 20/2013 relatif au projet d'assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La COFIN s'est réunie à la Maison de commune le 18 novembre 2013 à 19h00. Etaient présents Monsieur Alain Vionnet, Président, Madame Marie-France Vouilloz-Burnier, Messieurs Stéphane Jaquet, Jacques Laurent, Eric Rochat, Pierre Zapf et Bernard Ramuz, rapporteur.

Etaient également présents Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des finances, ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, qui ont répondu à toutes nos questions de façon claire et précise.

Le montant de ces travaux, estimé à CHF 644'000.- se divise en deux parties distinctes, d'une part la réfection du dit chemin, ainsi que l'aménagement d'une place de dépose pour le bois, ceci pour un montant de CHF 286'700.- et d'autre part la pose, notamment, des nouvelles conduites de distribution d'eau potable du futur réservoir de Saumont et de l'adduction d'eau des sources de Haute-Veveyse, pour un total de CHF 357'300.-

La part des coûts relative aux sources de Haute-Veveyse, pour les travaux effectués conjointement avec la commune de Blonay, sera reprise par la Municipalité dans le cadre du décompte global des travaux et refacturée ultérieurement et partiellement à cette dernière.


Les coûts de l'assainissement à proprement parler de la partie inférieure du chemin de Saugy se montent à CHF 194'400.- ; Un amortissement de CHF 180'000.-, est porté au budget 2014 sur le compte 430.3142.02, le solde des dépenses étant pris en charge par la caisse courante. Les autres amortissements seront effectués sur une durée de 30 ans.

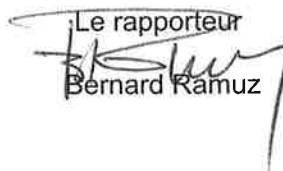
Conclusions :

Au vu de ce qui précède, après délibérations et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc et de l'approbation du budget 2014, les membres présents de la COFIN, recommandent au Conseil communal, par 6 voix pour et une abstention, d'approuver les conclusions du préavis N° 20/2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 644'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir ces investissements selon le point 4 de ce préavis, rubrique "amortissement" ;
- Encaisser les éventuelles subventions ;

Pour la COFIN :

Le président

Alain Vionnet

Le rapporteur

Bernard Ramuz